Commune de RENDEUX

Wallonie

# URBANISME
# AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une **demande de permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Michael et Hélène EARLE-BOURS demeurant Route d'Amonines, Magoster à 6987 Rendeux.

Le terrain concerné est situé Route d'Amonines, 15 à 6987 Rendeux et cadastré division 2, section B n°201V2.

Le projet de **Régularisation d'une terrasse** présente les caractéristiques suivantes :

**Une annonce de projet est organisée conformément à l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial (CoDT): le projet s'écarte des prescriptions urbanistiques du Schéma d'Orientation Locale (SOL) de Magoster:**

**- La terrasse n'est pas éloignée des angles de l'immeuble;**

**- La différence entre le niveau de la terrasse et le niveau du terrain naturel dépasse 50 cm.**

**Le dossier peut être consulté** durant les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante :
rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX, Service Urbanisme

**Des explications sur le projet peuvent être obtenues** auprès du service urbanisme dont les bureaux se trouvent rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX :

- Monsieur François COLLIGNON, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme
  (téléphone : 084/370.171 - mail : urbanisme@rendeux.be)
- Madame Julie GASPARIS
  (téléphone : 084/370.170 - mail : urbanisme@rendeux.be)

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10 octobre 2026 au 26 octobre 2026 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete@rendeux.be

A peine de nullité, les envois par courriers sont datés et signés. Ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

---

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,
C. DI ANTONIO